



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-septième session

EUR/RC67/TD/1

Budapest (Hongrie), 11-14 septembre 2017

25 août 2017

170719

ORIGINAL : ANGLAIS

Séance d'information technique sur la migration et la santé

La coordination transfrontalière de la vaccination : vers l'adoption d'une approche non discriminatoire, systématique et durable

Lundi 11 septembre 2017

12 h 30-14 h 30, Bartók

Contexte

1. L'ampleur des déplacements de réfugiés et de migrants dans la Région européenne de l'OMS durant ces dernières années et les complexités associées à ce phénomène migratoire toujours en cours pour les États membres de la Région posent d'importantes difficultés dans le domaine de la santé publique. Ces problèmes nécessitent une réaction coordonnée tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières géographiques d'un pays. Les mouvements fréquents et continus de ces populations, qui incluent souvent des voies migratoires risquées et des conditions de vie en milieu surpeuplé pour les réfugiés et les migrants, ainsi que des défaillances éventuelles de la couverture vaccinale dans certains pays de transit ou de destination, peuvent augmenter les risques de propagation de maladies à prévention vaccinale dans la Région européenne.

2. Le groupe exposé au plus grand risque de contracter ces maladies est celui des jeunes enfants, qui représentent 25 % de la population migrante dans la Région européenne. Un accès équitable à des programmes de vaccination à mettre en œuvre au moment opportun – ce qui est considéré comme la meilleure solution pour la santé publique – limiterait la transmission et la charge des maladies à prévention vaccinale au sein des populations vulnérables de réfugiés et de migrants, ainsi que pour les populations résidentes.

3. Le Plan d'action européen pour les vaccins 2015-2020, adopté en 2014 dans la résolution EUR/RC64/R5, et la Stratégie et [le] plan d'action sur la santé des réfugiés et des migrants dans la Région européenne de l'OMS, approuvés en 2016 dans la résolution EUR/RC66/R6, promeuvent un accès équitable à la vaccination pour toutes les populations vulnérables, y compris les réfugiés et les migrants, et ce dans chaque État membre. Ces politiques fondamentales font apparaître la nécessité d'une surveillance efficace des événements en rapport avec la santé publique, de services de vaccination tenant compte des différences de genre et de culture et d'une information dans tous les pays de la Région européenne, avec des démarches adaptées aux besoins des réfugiés et des migrants, des voyageurs internationaux et des communautés vulnérables et marginalisées. Avec l'afflux sans précédent et le rythme de ces mouvements de population dans la Région, les besoins des migrants et des réfugiés en matière

de vaccination, par exemple l'inoculation, sans retard, de vaccins contre la rougeole, les oreillons et la rubéole et contre la poliomyélite en particulier, ont été soulignés dans les Recommandations techniques communes de l'OMS, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les principes généraux de la vaccination des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants dans la Région européenne de l'OMS, publiées en 2015.

Objectifs

4. Les objectifs de cette séance d'information technique sont les suivants :
 - faire apparaître clairement l'importance d'une fourniture équitable de services de vaccination pour les réfugiés et les migrants dans le contexte d'une prévention de la morbidité et de la mortalité infantiles par maladies à prévention vaccinale dans la Région européenne de l'OMS ;
 - comprendre parfaitement les facteurs influençant la mise en œuvre, au niveau sous-national, de politiques régionales déjà en place, et utiliser les services de vaccination existants pour les réfugiés et les migrants ;
 - échanger les expériences de représentants de pays et d'autres personnes présentes dans l'assemblée concernant la fourniture de services de vaccination aux réfugiés et migrants ;
 - débattre de la nécessité et de la possibilité d'un soutien politique plus large, y compris l'harmonisation des approches adoptées et la mise au point d'interventions stratégiques de santé publique à l'échelon national et régional.

Résultat escompté

5. Le résultat escompté de la séance d'information est de mieux comprendre la fourniture et le déploiement de services de vaccination pour les réfugiés et les migrants dans le contexte d'une prévention de la morbidité et de la mortalité par maladies à prévention vaccinale dans la Région européenne. Cette séance d'information sur la vaccination et la migration, qui est également une plate-forme pour faire connaître les activités actuelles de l'OMS dans ce domaine, complète les séances d'information technique sur la migration et la santé organisées à la soixante-cinquième et soixante-sixième sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Europe, qui ont eu lieu respectivement en 2014 et 2015. L'objectif ultime de cette série de séances d'information technique est d'encourager les États membres à fournir des services de vaccination, particulièrement dans les pays touchés récemment par un afflux massif de réfugiés et de migrants.

Programme provisoire

Durée	Sujet/orateur
10 min.	Accueil et introduction par le Bureau régional de l’OMS pour l’Europe <ul style="list-style-type: none">• Robb Butler et Santino Severoni
5 min.	Intervention de la Commission européenne (à confirmer)
5 min.	Intervention par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (à confirmer)
5 min. par État membre	Exposés des États membres <ul style="list-style-type: none">• Allemagne, Fédération de Russie, Grèce, Italie, Suède, Turquie
30 min.	Table ronde <ul style="list-style-type: none">• Quels sont les problèmes/lacunes en matière de fourniture de services de vaccination aux migrants et réfugiés ?• Quels sont les facteurs qui influencent la fourniture de services au niveau sous-national et comment faire part des expériences positives à d’autres pays ?• Quel type d’aide les États membres demandent-ils à l’OMS pour remédier aux lacunes décelées dans la fourniture de services de vaccination aux migrants et réfugiés ?
10 min.	Récapitulatif et étapes suivantes, par les modérateurs

= = =